

Août 2017

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 août 2017 à 19h00, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

Messieurs	Guy Garant	Maire
	Donald Lessard	Conseiller
	Pierre-Paul Caron	Conseiller
	Martin Fournier	Conseiller
	Réjean Tardif	Conseiller
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Guy Garant, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

2- Adoption de l'ordre du jour # 170875

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;
IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard, APPUYÉ Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017
- 4- Acceptation des comptes de la municipalité et de l'Ôtel
- 5- Résolution autorisant la directrice générale à demander un numéro CliqSécur à Revenu Québec
- 6- Rapport de thermographie
- 7- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 160 100 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017
- 8- Soumissions pour le renouvellement de l'emprunt
- 9- Campagne de financement de L'IRM proposé par la MRC de Montmagny
- 10- Colloque de la Zone Beauce-Côte-Sud le 13 et 14 septembre
- 11- Changement de la date de la séance du 6 novembre dû aux élections
- 12- Demandes de don et contribution financière
 - 12.1 La Marche de l'Arc-en-Ciel
 - 12.2 La Maison de Secours La Frontière
 - 12.3 Municipalité du canton de Ristigouche
- 13- Informations, correspondances & invitations
- 14- Varia :
 - 14.1- Réseau d'aqueduc
 - 14.2- Congrès des maires
 - 14.3- Nouvelle imprimante
 - 14.4- Résolution ALUNA
 - 14.5- Placement épargne de 20 954.00 \$
 - 14.6- Compte bancaire pour le centenaire
 - 14.7- Encan chinois du camping du 19 août
 - 14.8- Règlement pour couper un arbre
 - 14.9- Photos de la salle communautaire
 - 14.10- Refuge du camping
 - 14.11- Location de terres
- 15- Période de questions
- 16- Fin de l'assemblée

3- Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017 #170876

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2017 a été expédiée à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier

APPUYÉ PAR RéjeanTardif ET RÉSOLU par les conseillers que le procès-verbal soit et est approuvé tel que présenté avec une correction au montant des dépenses de M. Guy Garant qui est de 298,64 \$.

4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #170877

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette, APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

LISTES DES DÉBOURSÉS

Pour la municipalité : 27 155.61 \$

Pour l'Ôtel : 4 197.48 \$

LISTE DES SALAIRES

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis **en juillet 2017** pour un montant de 10 087,90 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

Nicole Gautreau, Directrice générale

5- Résolution autorisant la directrice générale à demander un numéro CliqSécur à Revenu Québec #170878

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN TARDIF,
APPUYÉ PAR MARTIN FOURNIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES
CONSEILLERS :

QUE Nicole Gautreau, directrice générale de la Municipalité de Lac-Frontière, soit la représentante autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

QUE Mme Dany Robert soit révoquée en tant que représentante à cliqSÉCUR.

QU' un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

6- Rapport de thermographie

M. Philippe Tardif, technicien en thermographie, mandaté par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), a effectué l'inspection des installations électriques de la municipalité, accompagné de Roger Laverdière, le 27 juin dernier. Suite à sa visite, le rapport reçu indiquait aucune anomalie thermique. Par contre, quelques anomalies électriques ont été détectées qui se doivent d'être réparées dans un délai de 90 jours. Les frais de l'inspection ont été pris en charge par la MMQ.

Le 14 juillet dernier, l'électricien Daniel l'Heureux a vérifié et corrigé les anomalies électriques et le rapport sera envoyé à la MMQ, tel que requis.

7- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 160 100 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017 #170879

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Frontière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 160 100 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
09-01	107 100 \$
09-01	53 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 09-01, la Municipalité de Lac-Frontière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN FOURNIER, APPUYÉ PAR DONALD LESSARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 août 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	23 400 \$	
2019.	23 900 \$	
2020.	24 500 \$	
2021.	25 100 \$	
2022.	25 800 \$	(à payer en 2022)
2022.	37 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 09-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

8- Soumissions pour le renouvellement de l'emprunt #170880

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 août 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6290 %
Montant :	160 100 \$	Date d'émission :	15 août 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

23 400 \$	2,62900 %	2018
23 900 \$	2,62900 %	2019
24 500 \$	2,62900 %	2020
25 100 \$	2,62900 %	2021
63 200 \$	2,62900 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,62900 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 400 \$	2,00000 %	2018
23 900 \$	2,25000 %	2019
24 500 \$	2,50000 %	2020
25 100 \$	2,75000 %	2021
63 200 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,00100

Coût réel : 3,39439 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Martin Fournier, appuyé par Pierre-Paul Caron et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-Frontière accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DES ETCHEMINS pour son emprunt par billets en date du 15 août 2017 au montant de 160 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 09-01. Ces billets sont émis au prix de 100,0000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

9. Campagne de financement de l'IRM proposée par la MRC de Montmagny #170881

La Fondation de L'Hôtel-Dieu de Montmagny mène une campagne de financement dans le but de permettre à la communauté de bénéficier d'un appareil IRM (imagerie par résonance magnétique).

La MRC de Montmagny veut participer à cette campagne de financement et sollicite la participation des municipalités. Un tableau a été rédigé selon la population de chacune des municipalités pour une contribution annuelle pour cinq ans qui totalisera 50 000 \$ et le coût attribué à notre municipalité est 163.00 \$ par année.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Donald Lessard ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers que la municipalité contribue à la campagne de financement proposé par la MRC en versant 163.00 \$ par année pour cinq ans.

10- Colloque de la Zone Beauce-Côte-Sud le 13 et 14 septembre #170882

Le colloque de la zone Beauce-Côte-Sud de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à l'Oiselière de Montmagny, mercredi le 13 et jeudi le 14 septembre prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard,

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la directrice générale participe à ce colloque au coût de 105 \$ pour les 2 jours plus les frais de déplacement.

11- Changement de la date de la séance du 6 novembre dû aux élections #170883

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la date de la séance ordinaire du conseil de lundi, le 6 novembre 2017 soit changée au lundi, le 13 novembre 2017 à 19h00 à l'endroit ordinaire de la tenue des séances du conseil, et ce, afin que les nouveaux élus suite aux élections du 5 novembre prochain, soient assermentés avant la tenue du conseil.

12- Demandes de don et contribution financière #170884

12.1 La Marche de l'Arc-en-Ciel

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité fasse un don de 25.00 \$ à l'Arc-en-Ciel qui est un organisme qui vient en aide aux parents d'enfants vivant avec un handicap en Montmagny-L'Islet.

12.2 La Maison de Secours La Frontière

Cette demande n'a pas été retenue

12.3 Municipalité du canton de Ristigouche

Cette demande n'a pas été retenue

13- Information, correspondances et invitations

- Le comité du camping se renseigne sur le suivi de leurs demandes.
- La demande de subvention envoyée à AgriEsprit de FAC n'a pas été retenue.
- Une lettre du ministre des transports, Monsieur Laurent Lessard, accordant à la municipalité une aide financière de 8 000 \$ dans le cadre du programme – Aide à l'amélioration du réseau routier local.
- La municipalité a reçu les paiements du Programme de péréquation au montant de 17 398 \$ ainsi que le montant de 7 993 \$ du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

- Une lettre de remerciement de la Joujouthèque du Parc des Appalaches pour notre adhésion à « membre ami ».
- Une demande de la MRC pour la tenue d'un marché aux puces annuel sur l'ensemble du territoire. Il y a eu un marché aux puces lors des activités de la Journée des voisins de la municipalité en juin dernier organisé par le Comité de la famille et nous souhaitons que cette journée qui fut un succès soit renouvelée en 2018.
- Une lettre du Carrefour Action municipale et famille nous proposant des outils pour nous soutenir dans notre campagne électorale.
- **14- Varia**

14.1- Réseau d'aqueduc #170885

La conduite du réseau d'aqueduc de la rivière jusqu'à la nouvelle partie doit être changée en tuyau galvanisé et la municipalité a reçu une estimation budgétaire de SM Eau Expert au montant de 11 525,00 \$ plus taxes pour effectuer les travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,

APPUYÉ PAR Donald Lessard ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité accepte l'estimation budgétaire de SM Eau Expert. Ces travaux pourront être ajoutés à la programmation de la TECQ 2014-2018, priorité #1 pour remboursement.

14.2- Congrès des maires #170886

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette,

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité accepte que Monsieur Guy Garant participe au Congrès des maires de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre prochain au Centre des congrès de Québec. Le coût de l'inscription est 937.00 \$.

14.3- Nouvelle imprimante #170887

IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard,

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité accepte la proposition de Bureautique Côte-Sud pour une nouvelle imprimante en couleurs pour le bureau municipal au montant de 248,00 \$ par mois incluant la location de l'imprimante et le contrat de service.

14.4- Résolution ALUNA #170888

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons

IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers que la Municipalité de Lac-Frontière demande au Gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de la préserver intégralement.

14.5- Placement épargne de 20 954.00 \$

Le placement épargne de la municipalité au montant de 20 954,00 \$ vient à terme le 15 août et le conseil demande à la directrice générale de vérifier dans les procès-verbaux antérieurs si ce placement avait été réservé pour un projet. Sinon le placement sera rachetable en tout temps.

14.6- Compte bancaire pour le centenaire #170889

Le comité du centenaire a demandé si la municipalité pouvait ouvrir un compte à son nom puisqu'il n'a pas de chartre.

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron,

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers que la municipalité ouvre un compte au nom du Comité du centenaire qui fonctionnera de la même façon que le compte de l'Ôtel.

14.7- Encan chinois du camping du 19 août #178890

Demande de don du Comité du camping pour leur encan chinois qui se tiendra le 19 août prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité offre deux nuitées en basse saison dans un chalet comme don au Comité du camping pour leur encan chinois.

14.8- Autorisation pour couper un arbre

Une autorisation a été demandée par une citoyenne pour la coupe de 2 à 3 cèdres qui sont trop près d'une maison. La directrice générale va vérifier le règlement existant à ce sujet.

14.9- Photos de la salle communautaire #170891

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité accorde un budget de 150 à 200,00 \$ à Pierre Lapointe pour la production de photos qui seront installées dans les cadres vides de la salle municipale.

14.10 Refuge du camping

Le refuge du camping devra être stabilisé.

14.11 Location de terres

La municipalité possède 2 terres qui pourraient être louées pour la chasse

15- Période de questions

Aucune question

16- Levée de l'assemblée #170892

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron,

APPUYÉ PAR Donald Lessard ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 21h22.

Je, Guy Garant, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toute les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Guy Garant, maire

Nicole Gautreau, directrice générale

